

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

DEMANDE DE BOURSES COLLEGE

2022 /2023.

La demande de BOURSES COLLEGE se fait en ligne pour TOUS LES ELEVES selon les instructions du Ministère de l'Education Nationale. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité –Services du 01 Septembre 2022 au 20 octobre 2022.

GRACE A VOTRE CODE ACCES AU SERVICE EN LIGNE DE L'ETABLISSEMENT RECU PAR COURRIER REMIS AUX ELEVES vous pouvez vous connecter au portail « Scolarité service » et d'accéder de ce fait à la demande de Bourses Collège en ligne.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité –Services :

- Se connecter avec votre compte Educonnect ;
- Se connecter Avec France Connect

La demande de bourse de collège peut se faire à l'aide du formulaire papier de demande de bourse ; les familles qui le souhaitent ont la possibilité d'imprimer ou de retirer, et déposer auprès du secrétariat de Direction.

Pour l'année scolaire 2022-2023, c'est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur la page sur les revenus de l'année 2021 qui sont retenu ainsi qu'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE pour le paiement de la bourse.

Le CERFA guidé permettant un accompagnement lors du remplissage en ligne du formulaire de demande de bourse de collège disponible sur le service public depuis le 1er septembre : le formulaire de demande de bourse de collège au format remplissable en ligne est publié sur la page.

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college>.



Le Principal